

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2022-147 du 12 décembre 2022.

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 12 décembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 5 décembre 2022 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes N. LEBRUN, C. GERARD, R. MAGGIOTTO, B. MERLIN, D. TABARY, F. LETURCQ, I. GUISE, E. DROMART,

Mm J.F. LALY, A. LEJOSNE, B. VAILLANT, Y. MEMBRE, B. BRONNIART, D. WERBROUCK, J. C. MAYEUX, E. DELAMBRE, G. ALEXANDRE, J. PETIT, F. SELLIER, Ch. LAGNIEZ, H. COPIN, D. BIZART, L. ANTINORI, D. CARON, J. CAPELLE, E. NAWROCKI, B. HIEZ, D. BASSEUX, G. TRANNIN, P. WELELE, M. POUILLAUDE, Ch. DAMBRINE, F. FOURNIER.

M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. T. DEMARLE,

Mme R. MAGGIOTTO, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,
Mme D. TABARY, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme S. MANECHEZ,
Mme I. GUISE, absente et excusée, a donné pouvoir à M. M. LALISSE,
M. B. VAILLANT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL,
M. F. FOURNIER, absent et excisé, a donné pouvoir à Mme M. BONIFACE.

Objet : DETR Programmation 2023 – Aménagement Voie ferrée Achiet le Grand – Bapaume en voie verte.

La séance ouverte, Monsieur le Président souligne le rôle de l'intercommunalité en matière de mobilité et privilégiant plus particulièrement les modes de déplacement doux.

Monsieur le Président évoque à cet effet le projet de réutilisation de l'ancienne voie ferrée d'intérêt local traversant le territoire depuis Achiet-le-Grand jusqu'à Hermies en passant par Bapaume pour créer un itinéraire de déplacement doux traversant l'ensemble du territoire d'Est en Ouest créant ainsi une liaison entre la vélo-route n°32 dite vélo-route de la Mémoire passant à l'Est du territoire communautaire et la vélo-route qui sera créée en accompagnement du projet de canal à grand gabarit traversant le territoire communautaire sur un axe Nord-Sud à l'Ouest du territoire.

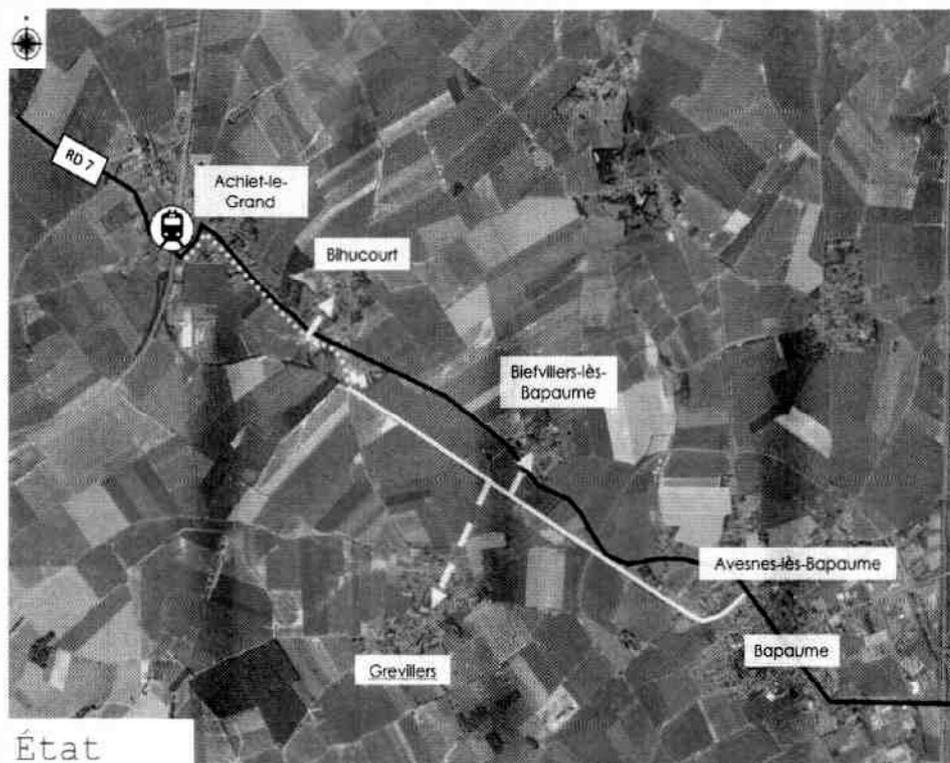
A ce titre, l'emprise de cette ancienne voie ferrée qui appartient aux communes a été classée en tant que trame verte dans le PLUi du Sud Artois (patrimoine paysager à préserver au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme) et le maintien d'un emplacement réservé sur toutes les parcelles la composant est inscrit au profit de l'intercommunalité.

Monsieur le Président rappelle que ce projet s'inscrit dans le développement d'une mobilité durable et solidaire visant à encourager de nouvelles pratiques de déplacements, la promotion d'une mobilité innovante au service des habitants, dans le cadre d'un travail à mener avec le Département du Pas-de-Calais puisque ce projet était déjà inscrit dans le contrat de développement durable 2019-2021 signé avec cette institution.

Monsieur le Président souligne que l'intercommunalité a été déclarée lauréate de l'appel à projet Avélo 2 de l'ADEME au titre de l'exercice 2022 ce qui a permis d'engager l'élaboration d'un plan de mobilité simplifié et d'un schéma directeur cyclable. L'intercommunalité souhaite également porter des projets d'aménagements cyclables de qualité permettant de relier dans les meilleures conditions de sécurité des zones d'emploi, d'habitat, des établissements d'enseignement et de formation, des services, et de mieux desservir les pôles d'échanges multimodaux. La sécurisation des itinéraires cyclables et leur continuité sont des leviers forts pour inviter un maximum d'habitants à se (re)mettre au vélo pour aller au travail, à l'école, faire ses courses ou se promener. Un travail de réflexion a été engagé avec les services de la voirie départementale pour imaginer un réseau de voiries à partager ou à réserver permettant de liaisonner les communes entre elles.

Dans cette optique, l'intercommunalité a fait l'acquisition des emprises ferroviaires existantes sur les territoires des communes de Bapaume, d'Avesnes les Bapaume et de Biefvillers les Bapaume, propriété de la Société INVHEO (délibérations n° 2018-163 du 17 décembre 2018 et n° 2019-118 du 23 septembre 2019) permettant à l'intercommunalité de réfléchir à un espace partagé portant à terme une liaison douce entre Bapaume et Achiet-le-Grand (pédestre et cyclable) et un espace de biodiversité.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'engager la première tranche de cet aménagement cyclable en empruntant le linéaire de délaissé ferroviaire, entre Bapaume et Bihucourt par un aménagement type voie verte sur 3,1 km et la Route Départementale n°7 entre Bihucourt et la gare d'Achiet-le-Grand en sécurisant cette voirie par un aménagement type chaussidou, sur 2,5 km.



État

Multiplier les connexions avec les cœurs de bourgs voisins, via des **aménagements sécurisés**, en s'appuyant sur le réseau routier et de chemins existant.

Monsieur le Président présente l'étude réalisée par le cabinet VERDI Ingénierie, maître d'œuvre, détaille le programme de travaux et le tableau financier de cette opération de réalisation d'un aménagement cyclable :

<i>Dépenses</i>	<i>Montant H.T.</i>	<i>Ressources</i>	<i>Montant H.T.</i>	<i>Taux</i>
Acquisitions foncières antérieures	42 098,00 €	ETAT - DETR (demandé)	150 312,30 €	20 %
- Travaux	606 270,00 €	ETAT – DSIL (demandé)	150 312,30 €	20 %
- Aléas sur travaux (5%)	30 313,50 €	Conseil départemental (contractualisation : à demander)	300 624,60 €	40 %
Honoraires :		Fonds mobilité active du plan vélo de l'Etat (en attente appel à projet 2023)		
Coordination SPS	4 000,00 €	Conseil régional		
Géomètre	1 880,00 €	Autre		
Assistance DUP	7 200,00 €			
Etude « cas par cas »	3 500,00 €			
Inventaire faune flore	13 500,00 €			
Dossier porter à connaissance	4 000,00 €			
Dossier prise en considération	3 000,00 €			
Maîtrise d'œuvre	28 800,00 €			
Sondage	7 000,00 €			
Coût total de l'opération	751 561,50 €	Sous-total	601 249,20 €	80,00 %
		Fonds propres	150 312,30 €	20 %
		Emprunts		
		Crédit-bail		
		Sous-total	150 312,30 €	20,00 %
TOTAL	751 561,50 €	Total de ressources	751 561,50 €	100 %

Monsieur le Président précise que cette opération est éligible à différentes subventions de la part de l'Etat (DETR ET DSIL) et du Département du Pas de Calais (contractualisation). D'autres demandes de subvention seront sollicitées auprès de l'Etat dans le cadre du Plan Vélo national (en attente de la reconduction éventuelle de l'appel à projet 2023 pour la création d'infrastructures cyclables).

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le programme d'aménagement du délaissé ferroviaire reliant Bapaume à Achiet-le-Grand en passant par Avesnes-les-Bapaume, Biefvillers-les-Bapaume et Bihucourt, en vue de la création d'un itinéraire en voie douce et son plan de financement prévisionnel ;
- de solliciter la subvention susceptible d'être accordée sur ce dossier par les services de l'Etat au titre de la programmation DETR 2023 - priorité 2 - Création de pistes cyclables et d'aménagements pour piétons ;
- de solliciter la subvention susceptible d'être accordée sur ce dossier par les services de l'Etat au titre de la programmation DSIL 2023 - thématique : Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ;
- de solliciter la subvention susceptibles d'être accordée sur ce dossier par les services du Département du Pas de Calais au titre de la contractualisation 2023-2026 ;

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

Breac
Levrault

ID : 062-200035442-20221212-DEL2022_147-DE

- de solliciter des services instructeurs l'autorisation de compléter des dossiers de demande de subvention ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;
- de prévoir les crédits nécessaires pour la réalisation des travaux, d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

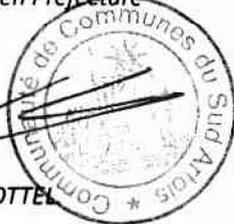
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
et transmission en Préfecture*

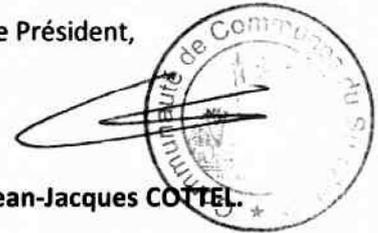
Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Délib. 2022-147 du 12/12/2022

Aménagement Voie Ferrée Achiet - Bapaume

Programmation DETR 2023.